

Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 27 - mai/juin 2009

DOSSIER

Finances

ACTUALITÉ

Relais Parents Assistants Maternels
Jazz en Penthièvre au Blé en Herbe
Les Elections Européennes

ENVIRONNEMENT

Jardiner sans pesticides

PORTRAIT

Roselyne Benoît
Marc Lucas



NUMÉRO 27

Actualité..... p4-5

- Relais Parents Assistants Maternels
- Du nouveau au camping Saint-Michel
- Jazz en Penthièvre au Blé en Herbe
- Jumelage Erquy - Oupeye
- Les élections européennes

Dossier..... p6-7

- Finances

Social..... p8

- Foyer logement d'Erquy

Environnement..... p9

- Assainissement
- Jardiner sans pesticides

Mer..... p10

- Des bateaux de pêche à voiles
- Etude de protection contre la houle

La Tribune..... p11

Culture..... p11

- Chronique Littéraire de la Bibliothèque

Portrait..... p12

- Roselyne Benoît
- Marc Lucas

Le Cap Magazine

journal municipal d'information bimestriel
 Directeur de la Publication : Christiane Lemasson.
 Responsable de Rédaction : Yves Pelle.
 Rédaction : Alban Sorette.
 Mise en page : Linda Roy.
 Ont participé à ce numéro : Sylvie Bouvet, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Fabienne Lesvenan, Jean-Paul Manis, Yoann Méry, Pierre Pelan, Yann Quéré.
 Photographies : Sylvie Bouvet, Hervé Coudrais, Fabienne Lesvenan, Jo Rouxel, Alban Sorette, Sylvie Voyer.
 Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.
 Distribution : La Poste.

Mairie

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09
 22430 ERQUY
 Tél : 02 96 63 64 64
 www.ville-erquy.com

Naissances

COUËLAN Aelig, le 1^{er} mars 2009
 KERMAREC Capucine, le 5 mars 2009
 LORET Nickie, le 29 mars 2009
 DE ALMEIDA - LE GUERN Jamie, le 2 avril 2009
 HÉTTIER Keryan, le 2 avril 2009
 BRECHARD - TOINEN Amandine, née le 6 avril 2009

Mariages

REVOL Martin et de GUIBERT Gaëlle, le 7 mars 2009
 AUBERT Yoann et GAUDU Sandrine, le 28 mars 2009

Décès

LUCAS épouse LEMAITRE Michelle, le 16 février 2009
 BRIAND veuve AUGRAS Marie, le 23 février 2009
 CASEL René, le 1^{er} mars 2009
 FLAMEN Claude, le 4 mars 2009
 LE MAITRE Jean-Paul, le 12 mars 2009
 VUSBOURG veuve BOUVET Jeanne, le 17 mars 2009
 RICHARD veuve GUÉGUEN Henriette, le 18 mars 2009
 MORVAN Marcel, le 25 mars 2009
 GALIMARD épouse POMOT Madeleine, le 30 mars 2009
 BAUDET Emmanuel, le 7 avril 2009

Galerie d'Art

Du 25 avril au 10 mai, exposition de photographies de Xavier Brosse et d'aquarelles de Sylvain Leparoux.
Du 16 mai au 1^{er} juin, exposition de Jean-Paul Le Buhan, et de ses invités : Annie Lagadec, Françoise Corouge et Malo.
Du 6 au 21 juin, exposition de Michel Lerede.
A partir du 27 juin, exposition «Un art des pierres», dans le cadre du Géofestival.

Couleurs de Bretagne

Dimanche 31 mai 2009, concours de peinture ouvert à tous, inscription gratuite sur place le dimanche matin à partir de 8h à la Maison de la Mer.

Bibliothèque

Du 5 au 15 mai, exposition «Nos voisins de l'est-européen» dans le cadre de la journée de l'Europe.
Vendredi 8 mai à 18h, rencontre-causerie autour du thème : «L'Europe, son histoire, ses institutions», animée par Monsieur Pelan, expert international des questions européennes et M. Jourdan, président du mouvement européen pour l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor.
Du 16 mai au 13 juin, exposition des peintures de Françoise Tombette sur le thème «Le désert et ses habitants».

L'Ancre des Mots

Vendredi 15 mai, concert de world music avec « Tariqa ».



LE DÉMARRAGE DE LA SAISON

Les vacances de Pâques et les week-ends du mois de mai marquent le début de la saison touristique pour Erquy. Saison qui aujourd'hui s'étale environ sur huit mois avec des pics de fréquentation plus ou moins élevés, l'étalement des vacances étant bien ancré dans les habitudes de nos clientèles.

Les efforts de la municipalité conjugués à ceux des professionnels et des associations locales assurent le dynamisme de notre commune pendant ces périodes de plus forte activité. Landes et Bruyères le week end du 1^{er} mai depuis 7 ans, enregistre ses inscriptions de plus en plus tôt, et attire encore un plus grand nombre d'amoureux de la nature et de notre territoire ; le « Géofestival, la Bretagne de grès rose » qui, quant à lui, aura lieu les 27 et 28 juin et dont vous trouverez le programme en encarté dans ce magazine, contribue lui aussi à la promotion de notre commune en mettant en valeur les atouts patrimoniaux et environnementaux qui sont les nôtres. N'oublions pas les manifestations nautiques, sportives, culturelles et festives qui jalonnent le calendrier de l'Office du Tourisme.

Les services techniques de la ville, la gendarmerie et les services de secours seront bien sûr en alerte pour assurer à tous les meilleures conditions de séjour ou de résidence.

Nous souhaitons tous bénéficier du meilleur cadre de vie, que nous soyons résident à l'année, résident secondaire, vacancier ou simple visiteur, alors soyons solidaires. Nous sommes tous acteurs de notre qualité de vie et du respect de l'environnement exceptionnel qui est le nôtre ; que nous soyons une collectivité, un simple citoyen, un artisan, un commerçant, une entreprise, un agriculteur... Cet avenir est le nôtre, prenons-le en main.

Il est bien sûr très aisé pour une association écologique de faire intrusion caméra et micro en marche dans une mairie à 10 minutes de la fermeture de celle-ci un vendredi soir de février... et de demander des explications sur le champ sur un évènement qui s'est déroulé il y a 40 ans, sans laisser la possibilité à l'interlocuteur de réunir les personnes ressource, et surtout sans annoncer l'émission de télévision pour laquelle le reportage est réalisé !

Concernant la marée noire dont nous avons été victimes, car ne le perdons pas de vue, les communes sont les premières victimes de ces drames écologiques, il serait bon de montrer aux téléspectateurs les procédures qui ont été mises en place à l'heure actuelle pour traiter les déchets récupérés à la suite d'une telle catastrophe...

Je comprends le sentiment d'indignation que beaucoup d'entre vous ont témoigné à la suite du reportage, nous allons reprendre les archives et les témoignages des personnes qui étaient présents lors du naufrage afin de donner l'information la plus juste.

De la même manière concernant les algues vertes de la baie de Saint-Brieuc, les Bassins Versants travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs années déjà pour inverser le phénomène. Je ne vous citerai que le programme pluriannuel du Bassin Versant du Gouessant, auquel la Communauté de Commune Côte de Penthièvre adhère et pour lequel nous avons donné notre accord le 14 avril dernier sur un programme de plus de 2,7 millions d'euros.

Les agriculteurs ont fait des efforts, les collectivités ont fait des efforts, les particuliers ont fait des efforts et pourtant cela ne suffit pas ! Nous en sommes tous conscients ! C'est pourquoi nous devons, chacun à notre niveau, sans rejeter la faute sur l'autre, prendre ces enjeux très au sérieux, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons inverser la tendance.

Nous ne nions pas les problèmes, mais nous souhaitons que soient reconnus les efforts considérables déjà entrepris par les uns et les autres, afin de continuer le travail dans une synergie positive !

Je vous souhaite à tous, très chers réginiens, un printemps qui soit le plus agréable possible.



Christiane LEMASSON
Maire d'Erquy



Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)

Sylvie Retailleau, éducatrice « jeune enfant » de la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre, propose des permanences à l'Espace Culturel « Le Blé en Herbe » pour toutes les questions concernant l'accueil de l'enfant au domicile d'une

assistante maternelle, avec ou sans rendez-vous. En alternance, elle propose aussi des « Espaces Jeux ». Les enfants de 0 à 4 ans sont accompagnés de leurs parents, grand-parents et assistantes maternelles. En moyenne, 24 enfants et 12 parents participent à ces moments de détente et de jeux.



Espace Jeux : de 10h00 à 12h00, les mardis 5 et 19 mai, ainsi que 2, 16 et 30 juin.

Permanences : de 14h00 à 16h00, les mardis 12 et 26 mai, ainsi que 9 et 23 juin.

Un calendrier trimestriel est disponible en mairie, ou auprès du RPAM.

RPAM - Sylvie Retailleau - 02 96 32 94 00
rpam@cdc-cote-penthièvre.fr

L'Ecole de Musique et de Danse du Penthièvre au Blé en Herbe

Deux nouvelles salles associatives plus particulièrement destinées à la pratique musicale sont mises à la disposition de l'Ecole de Musiques et de Danse du Penthièvre (EMDP). Six cours sont actuellement dispensés dans ces nouveaux locaux : violon, flûte, guitare, violoncelle, percussions, piano.

Parallèlement à cela, et dans le cadre de « Jazz en Penthièvre », l'EMDP a organisé des concerts et des temps d'apprentissage, du 25 au 29 mars. A Erquy, cela s'est traduit par une scène ouverte à la bibliothèque, le mercredi 25, et un « master-class » qui a réuni samedi 28 une soixantaine d'élèves, répartis en 6 classes entre le Blé en Herbe et l'Ecole Joseph Erhel. L'objectif de ce festival était notamment de contribuer au développement de la pratique du jazz et de structurer un temps de rencontre d'élèves et d'enseignants. Une belle réussite pour ces premières notes de musique (printanières) dans le nouveau centre socio-culturel.

Le mercredi 27 mai prochain, de 10h00 à 18h00 dans ses locaux à Lamballe, l'EMDP proposera son forum, présentation de ses activités, des cours dispensés et rencontres avec les professeurs, nous invitons toutes les personnes intéressées à y passer pour préparer déjà la rentrée 2009/2010.

EMDP - 02 96 50 94 75
www.emdp22.fr

La vocation sociale des campings municipaux d'Erquy

Lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier, une délibération a été prise, afin de marquer de manière formelle le caractère social des campings municipaux de la ville. Concrètement des dégrèvements sont appliqués pour les colonies de vacances, groupes scolaires et centres de loisirs, pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes sans emploi ou titulaires du RMI, pour les personnes âgées titulaires de l'ASPA, pour les saisonniers non résidents.

Outre la politique tarifaire, la municipalité veille à ce que les campings municipaux d'Erquy ne soient pas en concurrence avec le secteur privé très important sur la commune : les campings du Guen et de Saint-Michel sont classés respectivement 2 étoiles et 1 étoile, les tarifs, les prestations de loisirs et de services disponibles sur place sont en deçà du secteur privé, et surtout ils accueillent en grand nombre les groupes d'enfants, d'adolescents, d'handicapés, et les saisonniers, qui on le sait sont très nombreux, et ont peu de possibilité de logements adaptés sur la commune.

Du nouveau au camping Saint-Michel : un mobil home neuf sera livré en juin, et viendra compléter le parc actuel. Son aménagement plus spacieux le destinaera aux personnes à mobilité réduite. Il sera disponible à la location à partir de juillet 2009.

Michel Morgand
Adjoint en charge des campings municipaux



Jumelage Erquy - Oupeye

Comme nous l'annoncions dans notre précédent numéro, une délégation réginoise s'est rendue en Belgique pour rencontrer élus et représentants du monde associatif d'Oupeye. Deux questions étaient à l'ordre du jour de la réunion de travail du 12 mars 2009 :

- officialiser la reprise du jumelage
- organiser une « Fête de la Coquille Saint-Jacques à Oupeye »

Sur le premier point, 2 voyages ont donc été planifiés, pour fêter les 30 ans de ce rapprochement entre réginois et oupeyens :

- **A Erquy du 26 au 29 juin 2009**, une délégation de Belgique devrait nous rendre visite, le Géofestival « la Bretagne de grès rose » servira de cadre à ce séjour. Parmi eux, des élus, une équipe de 13 jeunes footballeurs ainsi que 2 accompagnateurs qui seront reçus par les jeunes du club d'Erquy, ainsi que des habitants d'Oupeye venus en touriste et qui profiteront de l'autocar.
- **A Oupeye les 3 et 4 octobre 2009**, une délégation réginoise se rendra à son tour en Belgique, et sera accueillie dans le cadre de la 2^e édition de « Oupeye en Fête ».



Concernant l'opportunité d'une **Fête de la Coquille Saint-Jacques à Oupeye**, des représentants de l'Association réginoise de la Coquille Saint-Jacques devraient se rendre en Belgique pour régler certains détails techniques, et préparer la logistique, nécessaire à l'organisation d'une telle fête. Elle devrait se dérouler en mars 2010, sa date précise sera validée d'ici septembre 2009. On peut ainsi noter les premières initiatives :

- **Jumelage des deux amicales de pompiers (Erquy-Oupeye)** indépendamment du jumelage des villes. Leur première rencontre est fixée aux 1, 2 et 3 mai (avec la participation de 9 pompiers de Liège à Landes & Bruyères 2009), puis au 13 décembre dans le cadre de la Sainte-Barbe à Erquy.
- Enthousiasme du **club de marche La Godasse** pour fêter ses 40 ans d'existence à Erquy, ils sont attendus en septembre.
- **Projet européen des jeunes d'Erquy** sous la houlette de l'association AJIR entraînant notamment la visite des institutions européennes (Maastricht, Bruxelles). Il devrait prendre corps en avril 2010, le dossier est suivi par Mickaël CRAFF, Animateur Jeunesse de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre.
- Enfin, le **renouvellement de la Charte du Jumelage** est envisagé tant à Oupeye qu'à Erquy.

Elections européennes du 7 juin 2009

Ce jour là nous devons élire nos représentants au Parlement européen. De tous les organes de l'Union européenne, le Parlement européen est le seul à être élu au suffrage universel direct. Elus pour une durée de cinq ans, les membres du Parlement européen ont pour mission de représenter les intérêts des 492 millions de citoyens des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Les élections auront lieu dans les 27 pays membres entre le 4 et le 7 juin. Chaque Etat membre de l'Union détermine son mode de scrutin et applique des règles démocratiques identiques : le droit de vote à 18 ans, l'égalité entre femmes et hommes et le secret du vote.

Le Parlement européen qui sera élu comprendra 736 membres. Les sièges sont répartis proportionnellement à la population de chaque pays. Chaque Etat membre possède un nombre de sièges fixes. Pour la France il est de 72. Les postes sont répartis entre 8 circonscriptions électorales de la façon suivante : Est (9), Ile-de-France (13), Massif central-Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10).

Il n'y a pas pour autant de groupes nationaux au Parlement, les députés se répartissent entre groupes politiques représentatifs des différentes sensibilités politiques qui s'expriment à travers toute l'union sur la construction européenne et les politiques mises en place par l'Union.

Depuis 1993 (date d'entrée en vigueur du traité de Maastricht) le Parlement européen partage le **pouvoir législatif** dont dispose l'Union européenne en vertu des traités adoptés par ses membres, avec le Conseil des ministres de l'Union européenne. **Ce pouvoir dont l'impact est perceptible dans notre existence quotidienne concerne aussi bien la protection de l'environnement, que les droits des consommateurs, l'égalité des chances, les transports ou la libre circulation des travailleurs, des capitaux, des services et des marchandises.** Le Parlement est également compétent, avec le Conseil, pour arrêter le budget annuel de l'Union (115 milliards d'Euros en 2009).

Le Parlement approuve ou rejette la **nomination du Président et des membres de la Commission européenne**. Il possède également un **pouvoir de censure** à l'encontre de la Commission qu'il peut obliger à démissionner.

Tous ces éléments font de l'élection du 7 juin un moment important de notre vie démocratique. L'élection du 7 juin nous donne la possibilité d'exercer nos droits de citoyen européen, pensons y.

Pierre PELAN, Conseiller Municipal

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Questions à Yves Pelle,

Adjoint aux finances

Quels sont les points saillants du budget 2009 ?

En résumé le budget général 2009 de la commune va se caractériser comme suit :

- Le maintien d'un niveau d'investissement élevé.
- Une relative stabilité des charges de fonctionnement.
- Un financement assuré par le relèvement de la fiscalité locale ainsi que le maintien du recours à l'emprunt.

Quelles sont les grandes masses qui constituent le budget de fonctionnement de la commune ?

Ce budget représente deux éléments, d'une part il est ce que l'on pourrait appeler le coût de fonctionnement de la « maison Erquy » et d'autre part son excédent constitue l'autofinancement qui permet à la fois le financement d'une partie des investissements et le remboursement du capital des emprunts.

Nos recettes sont constituées de trois sources distinctes : Les impôts locaux (Plus de 3 millions € attendus en 2009), les dotations reçues de l'Etat (1,5 millions € en 2009) et enfin les ressources que la commune tire de la gestion de ses actifs (0,7 millions € en 2009), campings, logements locatifs, bornes camping cars, redevances...

En matière de dépenses, les frais de personnel constituent la part la plus importante du budget (37% du total, 2,1 millions €). Les charges générales (chauffage, entretien, prestations externes) resteront stables, sauf

remontée brutale des prix de l'énergie ; elles s'établissent à un peu moins de 1 million €. Nous verserons environ 350000€ de subventions aux associations (dont 200000€ pour l'Office de Tourisme et le nautisme). Enfin, hors éléments exceptionnels, par définition imprévus, ce sont les charges financières (0,4 millions €) qui représenteront le dernier chapitre important de nos dépenses.

Si l'exécution du budget est conforme à nos attentes, nous devrions dégager un autofinancement compris entre 0,5 et 1 million €.

Pourquoi faut-il continuer d'investir à Erquy et quels sont les projets qui vont marquer l'année 2009 ?

Erquy est une commune au territoire très étendu, plus de 2800ha, comportant un réseau de plus de 110km de routes et de rues, il n'est donc pas possible de faire l'économie d'investissements réguliers dans le domaine de la voirie et des réseaux. Le programme de restructuration du centre bourg n'est pas achevé, nous devons le poursuivre. C'est un gage de l'attractivité de la ville. Notre population vieillit et la hausse continue du prix des terrains ces dernières années a éloigné les plus jeunes. Il nous faut endiguer cette évolution naturelle par une ambitieuse politique d'urbanisme, de logement et de rénovation de nos équipements. C'est à ce prix que nous conserverons une ville dynamique et équilibrée.

Depuis plusieurs années nous investissons entre 2,5 et 3,5 millions € par an. 2009 devrait afficher un niveau voisin. En particulier l'aménagement du centre bourg ainsi que les autres travaux de voirie et réseaux représenteront près de 1,9 millions €. La dernière partie des travaux du « Blé en Herbe » constituera un autre poste significatif d'environ 0,7 millions €.

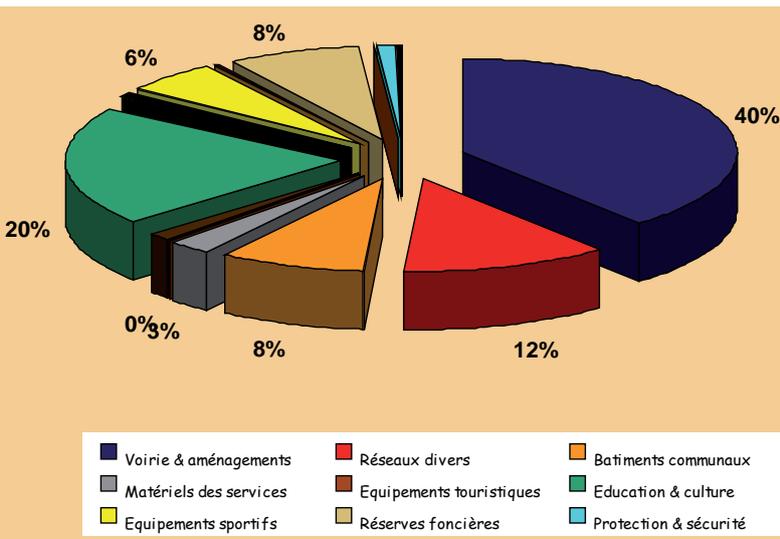
2009 verra le lancement de plusieurs projets touchant à l'urbanisme et au logement : L'aménagement du quartier de la Couture fera l'objet d'une première étude ; de même une autre étude visera, conformément aux engagements pris lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à établir un diagnostic sur l'opportunité de créer une zone de type ZPPAUP destinée à protéger et contrôler l'urbanisation de certains quartiers sensibles.

Enfin, en prolongement des travaux déjà réalisés pour rénover nos équipements sportifs (aire de jeu de Caroual, tennis), nous allons engager le chantier de la rénovation de la Salle Omnisport de la Chapelle dont le revêtement de sol n'est plus

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2008		2009	
	Prévisionnel	Réel	Prévisionnel	%
Recettes de fonctionnement				
Impôts et taxes	2 753 679	2 736 740	3 096 500	53%
Dotations reçues, subventions, ...	1 502 435	1 492 676	1 509 914	26%
Autres recettes	610 468	594 921	989 852	17%
<i>Sous Total</i>	4 866 582	4 824 337	5 596 266	96%
Reprise de l'excédent N-1	748 731	748 732	260 069	4%
<i>Total</i>	5 615 313	5 573 069	5 856 335	100%
Dépenses de fonctionnement				
Charges générales	926 911	926 910	925 000	16%
Charges de personnel	2 092 695	2 074 764	2 168 200	37%
Charges de gestion courante	593 970	543 199	591 454	10%
Charges financières	326 476	315 901	412 687	7%
Charges exceptionnelles	274 594	104 007	360 100	6%
Amortissements	227 811	228 501	271 945	5%
Imprévus	29 652	0	30 000	1%
provisions	5 000	0	5 000	0%
<i>Sous Total</i>	4 477 109	4 193 282	4 764 386	81%
Excédent de fonctionnement	1 138 204	1 379 787	1 091 949	19%
<i>Total</i>	5 615 313	5 573 069	5 856 335	100%

adapté. De même le centre technique municipal doit être modernisé pour assurer une meilleure fonctionnalité et une amélioration des conditions de travail des équipes communales.



La commune maintient un niveau élevé d'investissements, comment en assure-t-elle le financement ?

Le financement de nos dépenses d'équipement est assuré au moyen de trois sources :

- L'autofinancement dégagé par le budget de fonctionnement.
- Les subventions d'équipement.
- L'emprunt.

Les impôts vont augmenter à Erquy, pourquoi avoir pris une telle décision ?

Nous assistons à plusieurs facteurs convergents ces dernières années :

- Révision à la baisse ou au mieux une stagnation des subventions d'investissements ou des dotations de fonctionnement accordées.
- Diminution ou disparition progressive des fonctions

de support accordées aux communes (réduction des moyens de la DDE urbanisme ou de voirie : en deux ans, nous avons du créer deux postes pour pallier la baisse de l'assistance apportée).

- Baisse des droits de mutation liée à la crise immobilière : 400000 € en 2006, 200000 € en 2008.
- Le niveau des investissements réalisés ces dernières années, plus de 16 millions € entre 2002 et 2008 rend nécessaire la reconstitution de marges de manœuvre.

Taxes communales	2008	2009
Taxe d'Habitation	13,22 %	15,60 %
TH (dégrèvement 15 % résidents principaux)	11,24 %	13,26 %
Taxe sur le Foncier Bâti	18,11 %	20,05 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	41,75 %	43,14 %

Deux observations s'imposent : d'une part nous avons voté des abattements facultatifs destinés à réduire le poids de l'impôt pour les résidents principaux en 2004, ces abattements continueront à jouer un rôle d'amortisseur, et d'autre part, après le relèvement sensible des taux pratiqués, Erquy continuera à avoir une fiscalité raisonnable comparée aux communes littorales de même importance.

Comparatif Taxe d'Habitation	TH *
<i>* certains taux sont de 2008 (source Internet)</i>	
Erquy (après abattement général, résidents principaux) <i>abattement supplémentaire sous conditions de ressources et de personnes à charge</i>	13,26 %
Erquy (sans abattement)	15,60 %
Pléneuf Val André	14,56 %
Planguenoual	15,27 %
La Bouillie	14,98 %
Ploubalay	15,92 %
Saint Quay Portrieux	18,10 %
Pordic	21,80 %
Lamballe	20,02 %

Enfin, la commune aura été la collectivité qui aura fait le moins progresser sa fiscalité entre 2001 et 2008.

La dette d'Erquy a progressé sensiblement, quelle devrait être la tendance des années à venir ?

Après de fortes années d'investissements dus à des projets significatifs simultanés (aménagement du centre bourg, espace « le Blé en Herbe ») le niveau d'investissement devrait baisser significativement dans les années à venir, permettant à la dette de diminuer à nouveau. Il convient également de noter que la dette contractée au titre des budgets annexes, notamment de l'assainissement et de l'eau potable, est déjà en baisse significative du fait de l'achèvement d'une grande partie des travaux de raccordement aux différents réseaux.

BUDGET D'INVESTISSEMENT	2008		2009	
	Prévisionnel	Réel	Prévisionnel	%
Recettes d'investissement				
Autofinancement	1 138 204	0	1 091 949	18 %
Amortissement	227 811	203 573	271 945	5 %
Autres ressources FCTVA	712 076	726 100	1 598 700	27 %
Subventions et emprunts	1 555 488	925 258	837 488	14 %
Emprunts globaux	3 363 354	2 257 000	2 007 237	34 %
Gains sur cession	134 599	0	134 600	2 %
Divers	0	3 535	0	0 %
Total	7 131 532	4 115 466	5 941 919	100 %
Total opérations d'investissement	5 394 697	3 842 241	3 677 048	62%
Imprévus et divers	275 967	53 276	375 058	6%
Remboursements d'emprunts	549 162	547 376	650 680	11%
Total des dépenses d'investissement	6 219 826	4 442 893	4 702 786	79%
reprise du déficit antérieur	911 706	911 705	1 239 133	21%
Total	7 131 532	5 354 598	5 941 919	100%

Le SIVU ERQUY-FREHEL (Syndicat Intercommunal à vocation unique) qui administrait les deux établissements d'Erquy et de Fréhel sous le régime de la convention EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) depuis le 1^{er} Décembre 2007, va bientôt céder la place à deux entités juridiques et fonctionnelles distinctes, qui relèveront du ressort territorial de chaque commune.

C'est par courrier du 24 mars 2009, que Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ont donné leur accord à la séparation des deux établissements et à la création d'un EHPAD à ERQUY. A charge pour notre commune de définir avec l'État et le Département, les modalités de gestion du futur EHPAD de l'Horizon Bleu.

Cette décision qui était attendue début janvier 2009, confirme l'orientation prise par les élus erquyais en Conseil Municipal le 3 décembre 2008. Nous devons dès maintenant déterminer les modalités de cette nouvelle

autonomie. Une première réunion est prévue le 28 avril à l'initiative des autorités compétentes, et bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ce long travail qui doit permettre d'assainir les comptes et d'améliorer au quotidien la gestion de l'établissement d'Erquy.

En attendant, nous mettons tout en oeuvre pour que notre cuisine centrale puisse assurer dans de bonnes conditions, la fourniture des repas aux résidents. Chacun d'entre eux sera consulté et pourra formuler ses observations, suggestions ou propositions.

Nous organiserons très prochainement une réunion avec le personnel dont je salue la persévérance, le dévouement et la confiance, dans cette période de transition.

A tous et à toutes, merci.

Un nouvel avenir et de nouvelles responsabilités nous attendent.

Sylvie Bouvet
Adjointe aux Affaires Sociales

LE POINT SUR LE CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS

À de nombreuses (trop nombreuses) reprises, la commune d'Erquy a dû procéder à des fermetures de plages en raison de pollutions bactériologiques dues à des assainissements individuels défectueux et de mauvais raccordements de branchement.

Pour ce faire, nous avons procédé à des contrôles de conformité des branchements d'eaux pluviales et d'eaux usées, ceci afin d'améliorer la qualité des eaux de baignade sur les plages de la commune et d'éviter un déclassement des plages et des surcharges de la station d'épuration conformément à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. La pollution résultante de ces mauvais branchements est punie d'une amende de 3^{ème} classe conformément aux dispositions du Code Pénal. Les résultats de ces contrôles, pris en charge par la commune d'Erquy, sont les suivants :

Secteur	nb de contrôle	nb de non conformes	taux de non-conformité
Centre bourg	321	64	19,94%
Prés biards / Ville Bourse	163	45	27,61%
Port / Tu es Roc / Le Val	449	95	21,16%
Centre Nord / Nord Ouest	398	49	12,31%
Centre Est	224	26	11,61%
Caroual		en cours	
Total	1555	279	17,94%

Suite à ces contrôles, notre fermier, Véolia, a envoyé un courrier aux propriétaires dont le branchement n'était pas conforme, afin de remédier aux désordres occasionnés sur nos réseaux. Ils ont 6 mois pour se mettre aux normes, et demander à Véolia un certificat

de mise en conformité de leur installation. Cette 1^{ère} visite de contrôle est gratuite. Les résultats de mise en conformité suite à ce 1^{er} courrier sont les suivants :

secteur	habitations mises en conformité	Taux de mise en conformité	Propriétaires n'ayant pas réalisé de travaux	taux de non-conformité restante
Centre bourg	32	50,00%	32	9,97%
Prés biards / Ville Bourse	23	51,11%	22	13,50%
Port / Tu es Roc / Le Val	23	24,21%	72	16,04%
total	78	38,24%	126	13,50%

Le Conseil Municipal en date du 25 octobre 2007, a voté et validé à l'unanimité le doublement de la prime fixe du service d'assainissement en eaux usées, pour les gens ne réalisant pas de travaux. **Par conséquent, nous avons envoyé à tous les propriétaires non conformes une mise en demeure de réaliser les travaux, et ce dans un délai de 2 mois.** Les services Techniques de la commune restent à la disposition pour des compléments techniques sur ces mises aux normes.

Campagne départementale d'embellissement ... ?

Comme chaque année une délégation communale comprenant des élus et des non élus va sillonner la commune courant juin dans ses moindres petites rues et quartiers pour dénicher les habitations dont les propriétaires s'adonnent à leur passion favorite « le jardinage ».

La commune d'Erquy inscrite au « Concours départemental de fleurissement » applique une grille d'évaluation départementale qui lui permet de classer les jardins en différentes catégories. La remise des prix a eu pour thème en 2008 les méthodes alternatives au désherbage chimique des jardins. **Merci à tous ceux qui embellissent notre commune, les jardins sont pour certains de véritables œuvres d'art.**

Les efforts fait par les communes et les particuliers contribuent à l'attractivité de notre territoire, mais aussi à la qualité de notre cadre de vie de tous les jours.

Pour beaucoup de jardiniers, avec le retour sur printemps, va se poser la question du désherbage.

Sur la Côte de Penthièvre, les problèmes de pesticides dans les cours d'eau sont très présents, y compris pour les produits d'usage non agricoles. Il convient donc que chacun limite son utilisation de pesticides pour l'entretien du jardin, contribuant ainsi à limiter le risque de polluer.

Ce jardinage sans pesticides n'est pas un doux rêve, mais résulte d'un ensemble de techniques à mettre en œuvre et d'erreurs à éviter. En effet, 90% des problèmes du jardin sont liés à de mauvaises pratiques de jardinage.

Par exemple, la plupart des dysfonctionnements sont issus d'excès d'engrais chimiques, d'appauvrissement des sols et de fumure trop profonde, ...etc.

Le jardinage sans pesticides repose sur quelques bases que l'on pourrait résumer par « *faire avec la nature plutôt que contre* », en s'organisant pour anticiper et prévenir les problèmes plutôt que de les traiter dans l'urgence, ce qui est souvent synonyme de fuite en avant.

On peut reprendre 7 principes majeurs :

- **Couvrir le sol** : par des pailles des engrais verts ou des plantes couvre-sol – le paillage est utile pour limiter la germination des herbes indésirables, maintenir l'aération et la structure du sol, apporter de l'humus au sol et aux plantes, maintenir la fraîcheur du sol
- **Choisir des plantes adaptées** au jardin (sol, climat, exposition...)
- **Entretenir la fertilité** du sol – développement de l'activité des microorganismes par des apports réguliers de compost, source d'humus et par la mise en place de pailles
- **Organiser une rotation** des cultures légumières du potager,
- **Créer un environnement favorable** aux plantes et animaux auxiliaires (points d'eau, abris à insectes, haies et refuges)
- **Empêcher les plantes indésirables** et envahissante de monter en graine
- **Utiliser des outils adaptés** et travailler la terre au bon moment.

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

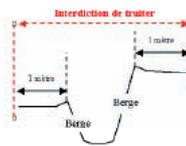
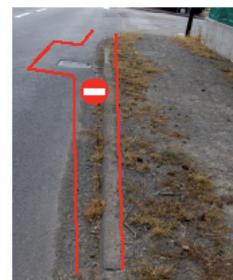
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, FLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/et> et <http://tiraf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Interdictions de traitement – solution alternatives

Si le jardinage au naturel est un acte volontaire, il existe néanmoins depuis 2005 des règles en matière d'utilisation de pesticides, énoncées dans l'arrêté préfectoral du 01 février 2008.

Aujourd'hui, il est interdit de traiter chimiquement à moins d'un mètre de tout point d'eau et à moins de 5 mètres des cours d'eau. Le non respect de ces règles peut entraîner 75 000€ d'amendes et 2 ans d'emprisonnement !

Sans aller jusque là, cette interdiction peut tout à fait être respectée en mettant en œuvre des techniques alternatives de désherbage, à l'instar des communes, qui respectent un plan de désherbage depuis plusieurs années.

Ainsi, pour les pelouses, préférer une tonte haute évitera l'installation d'herbes indésirables et l'utilisation ponctuelle du couteau à désherber fera le reste.

Pour les allées et terrasses, le désherbage thermique à l'eau chaude ou à la flamme, seront efficaces, couplés avec un désherbage manuel ou au sarcloir des surfaces gravillonnées. Dans tous les cas, les solutions préventives sont à privilégier. Ainsi, balayer régulièrement, jointoyer les pavés et fissures et même semer de l'herbe entre les dalles sont des moyens de ne plus poser la question du désherbage.

Pour les autres espaces ; le choix des couvre sols et pailles sera primordial. Ces derniers sont de plus faciles à trouver : la tonte de gazon, les déchets broyés des tailles d'arbustes du jardin, les feuilles mortes, la paille et les écorces sont des paillasses très efficaces.

Pour tout renseignement complémentaire :
Communauté de Communes Côte de Penthièvre
Service Environnement - Tél : 02 96 32 98 90.

DES VOILES SUR DES BATEAUX DE PÊCHE À ERQUY

Pêche et économie d'énergie



« le Commandant Cousteau » un bateau de pêche équipé de voile à l'été 2009.

Des menaces alarmistes, concernant le gazole apparaissent ici ou là dans la presse scientifique. En plus de la raréfaction de la ressource viendrait donc s'ajouter une hausse vertigineuse du prix du carburant pour les pêcheurs... Avis de gros temps sur la pêche...

La société **Clériver Marine** partenaire depuis toujours des marins pêcheurs s'est rapprochée de la société **Avel Vor Technologies** (spécialiste

des économies d'énergie pour les bateaux de pêche) afin de trouver une alternative au gazole.

Philippe Toisoul, marin pêcheur à Erquy propriétaire du « Commandant Cousteau » s'intéresse depuis longtemps à cette possibilité de profiter d'une énergie gratuite en complément d'une énergie fossile dont le coût varie de manière aléatoire et peut à terme mettre en danger certains armements. Durant l'été 2009 son bateau va être équipé de voiles, et l'expérience en situation réelle permettra de confirmer le bien fondé d'une telle initiative.

Conditions de postulats de base pour un bateau de pêche voulant s'équiper :

- le marin pêcheur ne doit pas avoir à sortir de sa cabine pour mettre les voiles
- un retour sur investissement de deux ans maximum
- 25 % d'économie d'énergie minimum attendues

Ce projet nécessitera beaucoup de mises au point, les aptitudes multiples de Clériver Marine seront donc grandement sollicitées et utiles. Le jeu en vaut la chandelle, si l'on en croit les experts scientifiques, il en irait de l'avenir de la pêche et donc de celle de notre commune en particulier.

Une association loi 1901 va être créée pour la circonstance. Il s'agit d'un projet d'intérêt public qui méritera à ce titre les subventions utiles à son accompagnement.

La commune d'Erquy souhaite « bon vent » à ce projet, félicite les sociétés qui font ce pari, et est fier de voir son port cité en exemple dans le domaine du développement durable. Le maintien de notre économie locale en dépend.

Henri Dubois
Adjoint à la pêche

*La société Clériver Marine est installée à Erquy, au Carré Rosengart sur le port du Légué, et à Saint Malo.
Tél : 02 96 72 41 12 - www.clerivet-marine.fr*

UN ÉTUDE DE PROTECTION CONTRE LA HOULE

Le conseil municipal du 25 février 2009 a approuvé à l'unanimité la commande d'une étude de faisabilité pour la construction d'une digue foraine dans l'enceinte portuaire nouvellement créée. Un ouvrage dont l'objectif sera de protéger l'espace dédié à la plaisance, mal protégé des vents d'ouest et de sud-ouest, du clapot et de la houle.

Cette décision marque le point de départ officiel d'un projet sur lequel la municipalité d'Erquy s'était engagée il y a tout juste un an en réponse à une pétition émanant de l'Amicale des plaisanciers Rhéginéens. Cette même assemblée, réunie le premier mars dernier a d'ailleurs été l'occasion de débattre de ce projet et de répondre aux questions que les uns ou les autres pouvaient se poser. La sécurisation des ports de plaisance, c'est une idée qui trottait depuis longtemps dans la tête de bien des rhéginéens. Mais il y avait d'autres priorités...

L'agrandissement et la modernisation du port de pêche sont en cours de réalisation et voici ce nouveau projet, résultat de la concertation entre : la municipalité, tous les acteurs de la plaisance, l'ensemble des membres du Conseil portuaire et les services du Conseil général des

Côtes d'Armor.

Dans ce même esprit de concertation, Madame le Maire d'Erquy a proposé la mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de ce projet où chacun doit trouver sa place, et qui consiste avant tout à améliorer la sécurité des plaisanciers et des navires, allonger la saison de mouillage, faciliter l'accès et le séjour des plaisanciers de passage, le tout en concertation avec les professionnels de la mer, les commerçants, les riverains et les visiteurs.

Jean Paul Manis
Adjoint à l'environnement à la Plaisance et au nautisme



LA MINORITÉ

C'est fait la majorité a voté l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation +18%, du Foncier Bâti + 13,20% et du Foncier non Bâti + 12,78%.

Nous avons voté contre pour les raisons que résume l'intervention de Jean Paul LOLIVE lors de la réunion de conseil.

« L'heure de vérité est donc arrivée.

Tout ce que nous avons annoncé les années précédentes JM Dauvilliers et moi-même lors des débats d'orientations budgétaires et des votes des budgets s'avère juste et malheureusement ce sont les Réginiens qui vont payer la note de votre gestion.

Vous allez augmenter les impôts locaux ... au moment ou de nombreux salariés craignent pour leurs emplois et au moment ou le pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des pensions stagnent, quand ils ne régressent pas ...

Bien sûr, cette augmentation des impôts locaux intervient après les élections municipales ou rien de cela n'avait été annoncé. Petit artifice électoral auquel nos concitoyens se sont laissé prendre malgré nos avertissements ...

Rappelez-vous vos écrits dans le journal municipal ou vous affirmiez que les finances locales étaient parfaitement capables, grâce à votre gestion rigoureuse, d'absorber sans augmentation d'impôts les annuités des emprunts nécessaires au financement des travaux du centre bourg et du bâtiment du Blé en herbe.

Rappelez-vous nos interventions afin de vous mettre en garde devant votre amalgame qui consistait à prendre la dette de la

commune dans son ensemble et non pas budget par budget ... A cette époque vous vous étiez récriés en jouant la vertu outragée comme si nous avions mis en cause votre honnêteté ou votre probité ».

Je vous reproche d'avoir tordu la réalité financière de la commune, réalité qui nous rattrape aujourd'hui.

Je vous reproche d'avoir lancé en même temps deux chantiers importants : la rénovation du centre bourg avec des dépenses mal maîtrisées et le bâtiment du Blé en herbe.

Je vous reproche un manque de réflexion, d'interrogations au sujet de votre politique urbanistique qui va au contraire de la mixité sociale ... Cette politique pèse sur les finances locales.

J'ai en tête les 2 millions d'euros qui seront nécessaires pour la seule réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales alors que les promoteurs auraient dû en financer une grande partie.

Je vous reproche aussi de minimiser l'importance de cette augmentation des impôts locaux ...

Parce que vous avez refusé de nous écouter, mais aussi et surtout parce que votre budget n'est pas conforme à l'idée que nous avons de la justice sociale, parce que ce budget ne va pas dans le sens du rétablissement d'une nécessaire politique de mixité sociale ; pour toutes ces raisons nous voterons contre ce budget. »

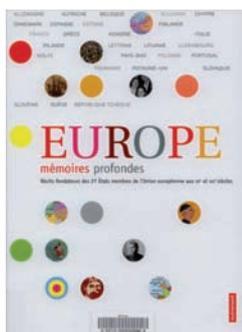
Pour plus de détails voir blog :

<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com/>

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nouvelle chronique proposée par Fabienne Lesvenan, nouveaux coups de coeur !

La journée de l'Europe, le 9 mai, peut être l'occasion de découvrir ce passionnant documentaire qui nous offre « des éclairages variés sur les 27 états membres de l'Union, afin de mieux saisir ce qui fait leur originalité et notre histoire commune ». Ainsi, les chapitres développent tour à tour un moment clé de l'histoire de chaque pays, mais les thèmes abordés sont très divers, ce qui fait l'originalité de l'ouvrage : culturels (Hergé pour la Belgique, Radio-Luxembourg), sportifs (l'Ajax, équipe de foot d'Amsterdam) ou plus directement historiques (la Révolution des Oeillets au Portugal, le conflit du nord de l'Irlande, le mur de Berlin ...). Néanmoins, chaque thème a tout de même une portée historique et ils apportent tous leur pierre à la constitution d'une identité européenne. Par intermittence, des points « repères » caractérisés par une couleur beige traitent, eux, d'une problématique européenne : les institutions, la colonisation, l'immigration, le Danube, les religions ... Enfin, c'est un livre très richement illustré : dessins, tableaux, affiches, publicités, photos, cartes participent à rendre la lecture agréable.

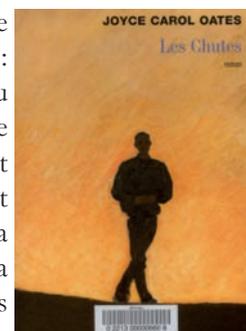


Voici donc un excellent ouvrage, coloré, clair, aéré, à mettre entre toutes les mains dès 13 ans. Il ne s'agit pas de leçons d'histoire mais bien d'éclairages, les faits sont relatés de façon assez brève mais vivante. Le livre fournit des informations originales, surprenantes et permet de mieux connaître des pays qui nous sont peu connus voir même assez obscurs comme la Lituanie ou Malte.

« Europe, mémoires profondes », rédigé par un collectif d'auteurs, édité chez « Autrement ».

Ariah, mariée à un jeune pasteur se retrouve veuve le lendemain de ses noces : son mari s'est jeté dans les Chutes de Niagara. Dès ce moment, la jeune femme se sent damnée ; son second mariage et la naissance de ses enfants ne changeront rien à ce sentiment, au contraire, la malédiction semble se répandre sur la famille. Les personnages de J.C. Oates sont admirablement dépeints, notamment Ariah. Mais au-delà de l'intrigue, l'auteur démystifie le rêve américain, un monde dans lequel l'argent et le pouvoir ont plus de valeur que les vies humaines, et dans lequel, au début des années 60, on commence seulement à se préoccuper de l'environnement.

« Les Chutes », de Joyce Carol Oates, éditions « Philippe Rey », août 2005.



DERRIÈRE LE GÉOFESTIVAL, UN RÉGINÉEN DE COEUR : MARC LUCAS

D'un père né à Saint-Brieuc et d'une mère écolière à Erquy, Marc Lucas fait partie des quelques 900000 « Bretons de Paris ». Sa famille, comme tant d'autres après la guerre, a émigré et quitté la Bretagne pour s'installer à Paris. Restent ses premiers pas sur le sable à Caroual et quelques souvenirs d'enfance, puis rien. Son travail d'ingénieur ayant fait de lui un voyageur (un peu comme un marin), il ne redécouvrira la terre de ses ancêtres qu'il y a une vingtaine d'années, ce sera alors un « coup de foudre » et le début d'un retour aux sources.

Passionné par la géologie depuis l'âge de 12 ans, diplômé de l'École des Mines de Paris, il y a quinze ans germe en lui ce projet de Géofestival : « les cailloux sur lesquels on marche sans les voir et qui forment nos paysages, c'est aussi notre patrimoine ». Son constat d'alors est qu'on a commencé à s'intéresser à la faune, à la flore, à l'eau ... manque le minéral, qui humblement porte tout, et que la plupart d'entre nous ne regardent pas.

Mais, la pierre en Bretagne, le grès à Erquy, les carrières, font partie de notre identité. D'ailleurs notre territoire

est officiellement reconnu comme un site géologique remarquable d'intérêt national par la Région Bretagne. Il nous reste maintenant à nous l'approprier comme un vrai patrimoine. Comment mieux le faire à Erquy qu'avec une fête? C'est un peu son rêve, que l'on redécouvre notre territoire et que chacun y pose sa pierre à sa façon. Cette passion qui l'anime, il souhaite la partager : « le Géofestival, c'est le début d'une grande aventure, une première en France sous cette forme : l'homme et la Terre, ici, chez nous ». Tout le monde devrait y trouver son compte : « Erquy, ville en fête, pour tous et par tous ».

Rendez-vous les 27 et 28 juin !

www.geofestival.org



ROSELYNE BENOÎT : POTIÈRE, PAR PASSION

Il est parfois des détours heureux, osons prendre par exemple le chemin de la Ville Ory pour y découvrir l'atelier de Roselyne BENOÎT.

Installée comme potière sur Erquy depuis 9 ans, rien ne prédisposait pourtant Roselyne à la pratique de cet art ancestral. Sa passion depuis toujours pour « fabriquer des choses » en couture, peinture ... lui donnera aussi un jour l'envie de s'initier à la poterie.

C'est un licenciement économique et l'envie de

changement, qui vont pousser cette employée de bureau à franchir le pas. Elle va suivre tout d'abord une formation de huit mois dans la Nièvre, à l'issue de laquelle elle va décrocher son CAP de poterie. Cela lui donne les bases techniques pour aborder sereinement son nouveau métier.

Avec l'aide de ses proches, elle va installer son atelier à Erquy et son frère lui construira le four, outil de base du potier, pouvant atteindre des températures de 1300 °C. Roselyne utilise principalement de la terre qui provient de la Puisaye (Nièvre), simplement « parce qu'elle lui convient bien ». C'est avec elle qu'elle va créer et modeler des formes qui deviendront objets.

Elle nous décrit les différentes phases de travail, qui toutes lui procurent plaisir et impatience (ah ! l'ouverture du four ...). Tout d'abord le tournage, puis après une à deux journées de séchage, le « tournasage », qui consiste à « alléger » la pièce, la sculpter, lui enlever des parties,

en ajouter d'autres (par exemple une anse pour un petit pot, ...). Le feu vient ensuite, pour « biscuiter » la pièce, c'est-à-dire la cuire à 980 °C.

Après, ce sont différentes phases d'émaillage (on peut en dénombrer jusqu'à sept pour une simple tasse), procédé qui consiste à tremper la pièce dans des solutions de terre et à la peindre avec différents émaux ou pigments, avant un deuxième passage au four, mais cette fois-ci à des températures supérieures, on dit qu'à 1280 °C le grès est « fermé ».

Il est quasiment impossible pour Roselyne de réaliser 2 pièces identiques, et c'est ce qui fait aussi le charme de son activité. Sa clientèle, surtout touristique, est néanmoins fidèle et vient chaque année chercher des nouveaux modèles, ce qui lui impose un constant travail de renouvellement, de recherche de nouveaux procédés, de nouveaux objets. Actuellement, elle travaille sur le thème des « boîtes oursins », qu'elle proposera dans son atelier ou sur des marchés, en été ou à Noël. Cependant, son inspiration étant motivée par les ventes et les rencontres avec ses clients, elle fabrique toute l'année et sur commandes spéciales.

Son atelier est ouvert du lundi au samedi de 15h à 19h, ou sur rendez-vous. Une visite s'impose, vous en ressortirez charmé.



Roselyne BENOÎT

64, rue de la Ville Ory – route des Hôpitaux
Erquy - 02 96 63 60 74